

# Bureau de la CLE

Compte-rendu de la réunion du  
11 avril 2022

**Le Bureau composé de :**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Le 11/04/2022</b>
Gilles BENOIT	Président du SIVY	présent
Didier BRUGERE	Vice-président du Conseil Départemental du Cher <i>Président de la CLE</i>	présent
Xavier CREPIN	Vice-président du SCB	présent
Camille DE PAUL	Président du SMIRNE	-
Jean-Marie DELEUZE	Maire de Verneuil <i>Vice-président de la CLE</i>	présent
Bernard DUPERAT	Vice-président de Bourges Plus <i>Vice-président de la CLE</i>	présent
Fabien MATHIEU	Maire de Saint-Laurent	-
Benoit MOREAU	Président du SIAB3A	présent
Marielle DUBOIS	Représentant la Chambre d'agriculture du Cher	présent
Alexia JOURDIN	Représentant AREA Berry	présent
Anne-Marie et Jaques LAMY	Représentant Nature 18	présent
Bastien GADAUD	Représentant la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	présent
Éric MALATRE	Représentant la DDT du Cher	<i>excusé</i>
<i>M. ou Mme le</i>	Représentant l'Agence de l'eau Loire Bretagne	-
<i>M. ou Mme le</i>	Représentant la DREAL Centre Val de Loire	-
Juliette JARY	Représentant l'OFB – SD18	présent

**Étaient également présents :**

- M. Julien CLOUZET, conseiller agro-environnement Chambre d'agriculture du Cher
- M. Jérémy JOLIVET, responsable de la collectivité, SIVY
- Mme Marie ARDIET, animatrice CT Concert'eau Cher, EP Loire
- Mme Cécile FALQUE, animatrice du SAGE Yèvre-Auron, EP Loire

*Compte-rendu sommaire/16/05/2022/MA/CF*

M. BRUGERE remercie les participants de leur présence et présente l'ordre du jour de son premier Bureau en tant que président de la CLE.

<b>1. BILAN INTERMEDIAIRE DE LA FEUILLE DE ROUTE 2019-2024.....</b>	<b>2</b>
<b>2. CADRAGE ET ENJEUX DE TERRITOIRE A TRAVAILLER POUR TESTER L'OUTIL DU LIFE EAU ET CLIMAT + TABLEAU DE BORD .....</b>	<b>5</b>
2.1. PRESENTATION ET CHOIX DES THEMES .....	5
2.2. CHOIX DU SCENARIOS ET INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD.....	6
2.2.1. <i>Choix du scénario climatique.....</i>	6
2.2.2. <i>Tableau de Bord et indicateurs.....</i>	7
<b>3. REFLEXIONS LIEES A L'EVALUATION DU PROTOCOLE DE GESTION VOLUMETRIQUE DES EAUX D'IRRIGATION AGRICOLE.....</b>	<b>7</b>
<b>4. RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE DES MEMBRES DE CLE – RECOMPOSITION 2022 .....</b>	<b>9</b>
<b>5. QUESTIONS DIVERSES – AGENDA .....</b>	<b>9</b>

## **1. Bilan intermédiaire de la feuille de route 2019-2024**

*Voir le support joint diapo 2 à 4 + document Feuille de route 2019-2024 – Bilan mi-parcours*

L'Agence de l'eau Loire Bretagne a demandé en 2019 aux CLE d'avoir un programme d'actions prévisionnel sur 6 ans et de réfléchir à des voies de mutualisation avec les contrats territoriaux et autres démarches pour une vision partagée et une synergie de territoire. Les subventions qu'elle alloue aux SAGE sont à hauteur de 70% pour l'animation et les études. Dans le cas d'un non-respect des engagements inscrits dans la feuille de route à mi-parcours, une baisse de ces taux pourrait être envisagé.

Les échanges portent sur les cartes interactives disponibles en ligne. M. BRUGERE demande si ces informations sont consultées régulièrement. M. JOLIVET indique que les sites des contrats de rivières disposent également de cartes interactives sur d'autres sujets et qu'il serait intéressant de mettre en lien les deux, ainsi qu'avec le site du département du Cher. M. MOREAU constate que le site est assez peu consulté car les réponses aux questions posées par les usagers sont généralement disponibles sur le site. Il évoque une communication à orienter vers les réseaux sociaux ? M. BENOIT précise que la sensibilité à ces thématiques est très liée à la présence de cours d'eau sur la commune.

M. CREPIN souligne la sensibilité des données et de leur diffusion. En effet, il est nécessaire de s'assurer que les documents soient mis à jour régulièrement. Par ailleurs, l'usage qui en est fait n'est plus nécessairement maîtrisé, une fois publié.

Mme FALQUE précise que l'EP Loire met à disposition des outils de communication mais que chaque CLE définit ses propres souhaits et le temps que l'animatrice doit consacrer à ce thème. Dans la charge de travail actuelle, cela ne paraît pas possible de consacrer plus de temps à ce volet.

Les échanges se sont par la suite concentrés sur les éléments de feuille de route en cours de réalisation. Les actions menées dans le cadre des CTMA sont très concrètes et visibles par les habitants. Cette visibilité est indispensable pour montrer la capacité à faire des syndicats. M. CREPIN alerte sur le fait que les investissements pour l'aménagement des ripisylves ne sont visibles parfois que plusieurs années après, engendrant une incompréhension des habitants.

Mme FALQUE précise que des réunions de sensibilisation sur la prise en compte des Zones Humides (ZH) dans les documents d'urbanisme locaux ont évolué vers « comment compléter les inventaires des ZH ? » dans le cadre des futurs prochains contrats territoriaux (réflexion en cours sur le SIVY et le SIAB3A – avec un éventuel volet de restauration de ces milieux). En effet, l'incomplétude de l'inventaire engendre un frein pour intégrer ces zones humides dans les documents d'urbanisme.

Les échanges portent sur les ZH en zones U et AU des documents d'urbanisme. M. CREPIN trouve que le référencement de ces ZH demande des études longues et coûteuses et évoque une différence de traitement entre les ZH en zone urbaine, où il n'est pas possible d'entrer sur les parcelles clôturées, donc qui restent inconnues et non inventoriées et celles en zones rurales.

Sur le CTMA du bassin de l'Yèvre, une stratégie sur 6 ans est envisagée avec une proposition d'identification en régie des ZH. L'exemple du bassin de la Sioule est donné, sur lequel un chargé de mission est chargé de cet inventaire. Un agent du SIVY est en cours de formation sur les questions pédologiques, cet objectif a été ralenti avec le COVID.

M. CREPIN indique que lors d'un inventaire de ZNIEFF, des agents sont rentrés chez des personnes sans informer au préalable les propriétaires ou la commune. M. BENOIT indique qu'au moment du lancement de l'étude sur la CC Terres de Berry pour le PLUi ce type d'élément a été diffusé dans la newsletter de la collectivité. Il est normal de devoir prévenir les propriétaires pour intervenir. M. DUPERAT précise que la réalisation d'un PLUi sensible à ces questions est un atout ; Bourges Plus a mené une étude sur les zones humides et a pris en considération la gestion des eaux pluviales et leur infiltration. Ces réflexions entraînent une modification des pratiques de façon positive.

**M. BRUGERE souligne l'importance de la question des ZH notamment en zones urbaines et la nécessité d'informer la population lors de tels inventaires.**

M. CREPIN souhaite alerter sur le linéaire du canal de Berry nécessitant des remises en état. Sur la commune de St Just, une partie du bief qui n'est pas en eau a fait l'objet, dans le cadre d'un programme de travaux, de rebouchages des fuites. Cependant, le Syndicat du Canal de Berry n'a pas l'autorisation de remettre en eau ce linéaire pour vérifier l'efficacité de ces travaux. M. CREPIN s'interroge sur la possibilité de remettre en eau à un moment dans l'année (hors période d'étiage) ? Comment alimenter

cette partie sachant qu'il n'y a pas de possibilité de prise d'eau dans l'Auron pour la remise en eau ? Une étude pour évaluer les prélèvements est-elle nécessaire ? Il regrette que ce prélèvement ne soit pas attribué aujourd'hui dans le SAGE.

Mme JOURDIN souligne que ce n'est pas du ressort du SAGE de réaliser cette étude, mais que connaître les demandes en eau du Canal de façon cohérente et globale, comme les irrigants ont pu le mener semble nécessaire.

Mme JARRY précise que la question de la possibilité de la remise en eau pour un cas particulier est à poser à l'Etat. Mme JOURDIN précise qu'afin de respecter l'égalité de traitement, il est nécessaire d'installer un compteur si ce prélèvement a lieu.

Suite à une question, Mme FALQUE précise qu'en effet un stage a été réalisé dans le cadre de Concert'eau en 2020, dont l'objectif était de caractériser les prélèvements en eau du canal de Berry en période d'étiage. Un secteur de 14km a été étudié. Au niveau du SAGE elle rappelle les dispositions du PAGD du SAGE adopté en 2014 :

- réduire les prélèvements du canal ;
- limiter les pertes du canal par amélioration de l'étanchéité : déterminer puis étanchéifier les tronçons sur lesquels le maintien en eau au cours de la période d'étiage constitue un enjeu fort.

M. CREPIN indique que la vérification des travaux d'étanchéité pourrait être effectuée en période de hautes eaux pour limiter l'impact du prélèvement. Il souligne également l'incompréhension des habitants et des communes sur le canal. Il propose de soumettre au vote de la CLE, l'alimentation temporaire de tronçons pour vérifier l'efficacité des travaux d'étanchéité.

Le problème étant lié essentiellement à l'infiltration dans la nappe, la remise en eau en période d'étiage semble plus pertinente qu'en haute eaux.

M. DUPERAT indique que ce sujet de l'étanchéité du canal est un problème connu et que certaines communes n'ont pas œuvré pour entretenir le canal. Il rappelle également que pendant son exploitation, des biefs étaient sans eau en été. Il estime toutefois que la remise en eau de manière exceptionnelle pour vérifier les travaux paraît normale et regrette la rigidité des services de l'Etat sur ces questions.

M. LAMY indique que la question serait plutôt de savoir s'il est possible de remettre en eau le canal avant de réaliser des travaux pour boucher les fuites. Il indique également que la remise en eau du canal n'est pas la priorité sur le territoire.

**M. BRUGERE propose de se renseigner auprès de l'Etat pour connaître la procédure à suivre pour une remise en eau temporaire du canal tout en veillant à ne pas remettre en cause les autres usages.**

Il revient également sur le fil rouge de la feuille de route qui est la mutualisation des travaux avec les autres SAGES et autres contrats territoriaux du territoire.

**Le Bureau s'accorde sur le fait de procéder à une mise à jour de la feuille de route.**

***Le projet de document mis à jour est annexé au présent compte-rendu.***

## **2. Cadrage et enjeux de territoire à travailler pour tester l'outil du LIFE eau et climat + Tableau de bord**

*Voir le support joint – diapo 5 à 14*

### *2.1. Présentation et choix des thèmes*

Mme FALQUE présente le Life Eau et Climat auquel le SAGE participe. Elle précise qu'il s'agit de tester l'outil en cours de développement par ACTERRA. L'objectif de l'outil est d'aider à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les SAGE et autres documents de planification. Ce test aura lieu à partir du mois d'octobre 2022 pour se finir en février 2023. Un travail préalable est nécessaire consistant à réaliser le diagnostic du territoire. Mme FALQUE propose de le faire de manière internalisée sur la base de l'outil en version allégée en cours de développement sur d'autres territoires dans le cadre du Life Eau et Climat également, notamment le SAGE Sioule.

L'objectifs de ce diagnostic est d'identifier quelles sont les vulnérabilités face au changement climatique en analysant les caractéristiques du territoire d'aujourd'hui sous le climat de demain.

Il est proposé d'établir le diagnostic sur une partie des thématiques suivantes, pour co-construire l'outil (et non le mobiliser) :

- la qualité de la ressource en eau,
- la quantité des ressources,
- les milieux aquatiques et humides,
- le risque inondation.

Par la suite les impacts du changement climatique (direct, indirect, humains, environnementale, économique) seront identifiés ainsi que les facteurs de vulnérabilité (climatique et non climatique).

M. MOREAU pense que la qualité est le thème à traiter en priorité notamment pour l'alimentation en eau potable et le lien avec la quantité d'eau disponible étant très fort, les deux sont à travailler ensemble. Il ressort des échanges que le risque inondation a déjà fait l'objet de nombreuses étude que ce sujet n'est pas retenu.

Mme JOURDIN demande si des manques ou des éléments moins d'actualités des documents rédigés afin d'aider au choix des thèmes. Mme FALQUE indique que dans les documents du SAGE, il n'y a pas de manque important identifié en lien avec le nouveau SDAGE ; la gestion des eaux pluviales et les micropolluants dans la qualité pourraient être précisés et globalement la prise en compte du changement climatique n'apparaît pas dans le SAGE.

M. DUPERAT indique que dans le PLUi de Bourges Plus, la thématique de la gestion des eaux pluviales est prise en compte. Il souligne également que les drainages réalisés par le passé impactent la capacité d'infiltration des sols. M. CREPIN s'interroge sur la qualité des eaux de pluie qui ont ruisselé sur des zones artificialisées avec l'usage des pneumatiques et des gaz d'échappement.

M. LAMY indique que les milieux aquatiques sont la priorité et qu'ils définiront la qualité de l'eau par la suite.

M. BRUGERE indique que tous les sujets ne peuvent pas être traités dans ce diagnostic bien que tous soient pertinents et propose de se focaliser sur la qualité et la quantité.

**Les membres du bureau choisissent de travailler sur les thèmes de la qualité et de la quantité de la ressource en eau pour ce diagnostic dans le cadre du test de l'outil du LIFE.**

## *2.2. Choix des scénarios et indicateurs du tableau de Bord*

### *2.2.1. Choix du scénario climatique*

Mme FALQUE indique que pour réaliser le diagnostic, il est également nécessaire de choisir un horizon temporel (milieu de siècle ou fin de siècle) et un scénario climatique à projeter.

Mme JOURDIN précise que dans le cadre du Modèle Climat 21, on sera dans le faisceau des scénarios RCP 4.5 et 8.5. En effet l'inertie du climat et l'absence de politique mondiale effective ne permet pas d'atteindre à l'horizon milieu de siècle les projections des scénarios inférieurs.

M. CREPIN demande comment sont établis ces scénarios et indique qu'il faut être vigilant à ne pas brider les secteurs économiques. Mme JOURDIN répond que ces scénarios sont réalisés par le GIEC et selon Climat 21, le RCP 4.5 correspond à un scénario optimiste et le RCP 8.5 à un scénario médian. M. BRUGERE propose de travailler avec le scénario 8.5 en rappelant que cela reste un travail en interne et qu'il y aura qu'un faible impact à l'échelle mondiale à l'horizon du milieu de siècle.

Mme FALQUE indique qu'un rendez-vous avec Météo-France est prévu afin d'accompagner le choix du couple modèle-scénario. Par ailleurs, une donnée qu'il serait intéressant d'avoir dans les projections est le risque de sécheresse hivernale qui semble être un nouveau facteur.

**Les membres du bureau choisissent de travailler à l'horizon milieu de siècle et sur le scénario RCP 8.5.**

M. BRUGERE et Mme FALQUE **proposent au Bureau de se retrouver en juin lors d'un COTEC** sur cette thématique. Selon l'avancée du diagnostic, les membres du Bureau seront interrogés en amont des COTEC ou directement en réunion.

M. BRUGERE souligne que pour avancer lors des instances de bureau, il est nécessaire d'avoir des éléments plus précis que la configuration en COTEC permet d'apporter.

Enfin, Mme FALQUE précise que le diagnostic sera réalisé sur la base des éléments de Concert'eau, le diagnostic changement climatique en cours par la DDT du Cher, la synthèse des impacts du changement climatique réalisé par l'EP Loire et l'outil ORACLE de la Chambre régionale d'agriculture (Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement Climatique), avec l'aide de Marie ARDIET.

## 2.2.2. Tableau de Bord et indicateurs

Mme FALQUE informe le bureau qu'afin de suivre l'avancée du SAGE, un tableau de bord est en cours de travail avec une représentation des chiffres clés du SAGE et des cartographies pour chaque indicateur du tableau de bord. Une quarantaine d'indicateurs ont été sélectionnés et feront l'objet d'une actualisation régulière. Ce tableau de bord pourrait aussi aider au diagnostic de territoire.

**M. BRUGERE demande aux membres du bureau de prendre connaissance de ces indicateurs, et de proposer des ajouts, ajustements et d'en faire un retour à Mme FALQUE.** Cette dernière précise que les indicateurs doivent avoir disposer de données bancarisées afin de pouvoir faire un suivi et une actualisation régulière.

*La liste des indicateurs est jointe au présente compte-rendu. Un retour es attendu **avant le 3 juin***

## **3. Réflexions liées à l'évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole**

*Voir le support joint : tableau « Eval GVOL\_recommandation\_plan actions\_V29032022\_pour Bureau »*

Mme FALQUE rappelle que lors de la CLE de janvier, le souhait de travailler à une déclinaison opérationnelle des propositions du bureau d'étude ANTEA sur la gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole avait été émis. Plusieurs séances de travail ont été organisées et il s'agit de valider le travail réalisé. Dans la mesure où les personnes présentes ont également assisté à la dernière commission de travail du 29 mars, il est proposé de concentrer les débats sur les axes ayant fait l'objet de modification lors de la dernière commission quantitative.

*Recommandation 1.2.1 : L'objectif est d'organiser une réunion publique pour présenter le protocole en début de saison par les services de la DDT. L'Etat ne peut pas être porteur de ces réunions publiques car elles doivent répondre à un cadre spécifique. Il a été suggéré que les syndicats de rivières puissent être le relai de cette information dans le cadre de leurs activités en invitant l'Etat à présenter le protocole sur leurs territoires.*

Le SIAB3A et le SIVY précisent que cela peut s'envisager dans le cadre de réunion du syndicat sur les bassins versant qui les concernent. Ils sont d'accord pour effectuer des réunions tests cependant, ils mettent en garde contre un désengagement des services de l'Etat sur la communication locale de la présentation du protocole et des caractéristiques des arrêtés de restriction. Il est donc nécessaire que ce soit les services de l'Etat qui présentent ce volet lors des réunions des syndicats de rivières.

M. BRUGERE précise qu'il s'agit dans un premier temps d'étudier la faisabilité de ce type d'actions, d'en définir les modalités d'organisation et non de faire une organisation systématique de cet évènement.

Mme JOURDIN indique que si AREA Berry est amenée à effectuer une présentation dans le cadre de ces réunions, elle sera la même l'année suivante.

M. MOREAU précise qu'il s'agira de présenter le fonctionnement de l'arrêté cadre sécheresse et non de débattre de pour ou contre l'irrigation.

Mme FALQUE propose de reformuler l'action pour mieux la définir et propose une validation d'ici la fin de l'année en CLE.

*Recommandations 4.4 : Analyser la faisabilité de l'ajout d'un indicateur relatif au stade de culture afin de garantir l'irrigation pendant la période critique de floraison.*

Mme FALQUE synthétise les échanges qui ont eu lieu en commission de gestion quantitative : les membres de CLE ne sont pas assez experts pour apporter une réponse ; la recommandation ne va pas dans le bon sens pour le milieu en période de crise. Elle pose alors la question de savoir si la CLE souhaite mobiliser des experts sur la question ou si cette recommandation est à abandonner.

Mme JOURDIN indique que la FDGEDA travaille sur la question et que dans le cadre de la Cellule de l'eau, une certaine souplesse permet d'aborder ce sujet au cas par cas. L'inscription dans le protocole retirerait cette souplesse.

M. CREPIN s'étonne que le milieu agricole ne puisse pas exprimer la nécessité de continuer l'irrigation en fonction de la période de floraison. L'irrigation est nécessaire durant la période de floraison pour assurer la production. La durée de la période floraison est connue et la quantité d'eau prélevée durant cette période ne représente pas beaucoup par rapport au volume total.

Mme JOURDIN rappelle la nécessité d'égalité de traitement et que selon la variété, la date de semis... la date de floraison varie. La cellule de l'eau permet déjà une certaine souplesse sur les indices de précocité pour s'adapter au cas par cas.

M. GADAUD interpelle en rappelant qu'avec ce mode de réflexion, on s'adapte aux agriculteurs et non au fonctionnement des milieux. M. CREPIN souligne la nécessité de trouver un consensus pour que les agriculteurs puissent sauver leur chiffre d'affaire. Il rappelle que les agriculteurs perdent leur assurance quand il y a un arrêté préfectoral.

M. GADAUD rappelle que lorsque la ressource est au plus bas, il n'y a pas d'irrigation, se baser sur la floraison s'est faire une exception à cette règle. M. LAMY indique qu'il faut maintenir cet objectif et gérer les priorités en conséquences.

M. BRUGERE souligne qu'il s'agit alors de faire du cas par cas selon plusieurs critères, ce qui semble compliquer à intégrer dans un protocole qui a un rôle de cadre.

**Dans la mesure où le sujet est déjà traité en cellule de l'eau préfectorale, il est proposé de ne pas retenir cette recommandation dans le cadre du SAGE.**

## **4. Retour sur le questionnaire des membres de CLE – recomposition 2022**

Seuls 7 membres sur 43 avaient répondu en 2021 durant le stage de Louise LEDIG, depuis le nombre de réponses se porte à 11. Ce chiffre ne semblant pas plus représentatif que 7, il est proposé d'arrêter ce questionnaire. Mme FALQUE précise que les réponses seront tout de même capitalisées car intéressantes.

**Les membres du Bureau valident l'arrêt de ce questionnaire.**

Tous les 6 ans, une recomposition complète de la CLE est obligatoire, ce qui est le cas en 2022. Il est rappelé que la composition de la CLE est codifiée dans le Code de l'Environnement et que c'est le Préfet qui détient la décision finale.

Une demande de la fédération départementale de Canoë-Kayak, a été adressée à la CLE. La demande de la fédération départementale de Canoë-kayak sera étudiée et un avis de la CLE sera donné aux services de l'Etat sous réserve qu'il y ait une place disponible dans la CLE. L'enjeu pour le canoë-kayak est la préservation des milieux aquatiques comme support de l'activité, à noter que les clubs mènent des actions de sensibilisation à l'environnement.

Il est demandé quelle serait la réponse si les associations des marais de Bourges sollicitent à nouveau la CLE pour en faire partie ? Cette demande a déjà été faite et Mme FALQUE indique qu'alors il leur avait été précisé que cette requête ne serait examinée que si la structure qui le demande représente l'ensemble des deux associations.

Lors des échanges, il est souligné la participation de membres de la CLE de manière régulière et d'autres de manière plus ponctuelle, parfois sur des sujets précis. La fréquence de présence en CLE des membres pourra être étudiée et interrogée (manque d'intérêt, de temps etc) afin d'aider à la recomposition.

## **5. Questions Diverses – Agenda**

Mme FALQUE informe les membres du bureau que le SAGE s'associe à Bourges Plus pour organiser des échanges avec des experts lors des rendez-vous de l'eau le 8 novembre.

**M. BRUGERE remercie les membres du Bureau présents dans la salle et en visio pour leur participation et lève la séance.**